

210C0922
FR0006807004-OP017-RO06

17 septembre 2010

Prorogation de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers fait connaître que, le 17 septembre 2010, a été déposé devant la cour d'appel de Paris un recours en annulation de la décision de conformité de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE (cf. Décision et Information 210C0881 du 8 septembre 2010) dont la date de clôture est actuellement fixée au 23 septembre 2010 (cf. Décision et Information 210C0883 du 9 septembre 2010). Le 17 septembre 2010, une demande de sursis à exécution de ladite décision a également été déposée.

Dans l'attente de l'ordonnance du Premier président de la cour d'appel de Paris sur cette demande de sursis, l'offre publique de retrait est prorogée, en sorte que le retrait obligatoire, prévu pour le 24 septembre 2010, intervienne ultérieurement. Une nouvelle information sera publiée pour faire connaître le nouveau calendrier.